Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20260323-2026_20-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

PRESENTS : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTAIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

ABSENTS : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 16 mars 2026
Date de la publication : 16 mars 2026

DCM2026.20 DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Suite aux élections municipales, la composition de la commission locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la Région de Dol-de-Bretagne et notamment celle du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, doit être redéfinie.
Un appel à candidature est lancé auprès des communes pour que chaque conseil municipal puisse désigner le représentant qui sera chargé de participer aux débats et de voter lors des étapes décisionnelles suivie par la Commission Locale de l'Eau. Le représentant communal de la CLE n'est pas impérativement le Maire mais peut être un adjoint ou un conseiller en charge des dossiers en rapport avec l'aménagement du territoire, l'environnement, et l'eau dans ses aspects qualitatifs et quantitatifs.
La candidature du représentant communal sera ensuite transmise à l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine qui statuera sur la composition du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et retiendra un nombre limité de représentants communaux titulaires dans la CLE.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du représentant communal au sein de la CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** comme représentant communal au sein de la CLE du SAGE des Bassin côtiers de la région de Dol-de-Bretagne : Fanny GOUDE. Son suppléant sera Nicolas BONNOT.

Le Maire,
Pascal SIMON

La Secrétaire de séance,
Anne-Marie BEAUFEU